

25-12-03 DB140WH

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

27 NOVEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION

30 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	21
Votants	24

**Objet : Personnel
communal – Crédation et
suppression d'emplois –
fixation du tableau des
effectifs pour l'année
2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 03 décembre 2025

Séance du 03 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORIANT, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Madame Véronique VANMEENEN à Madame Isabelle LEMAIRE
OREC
Monsieur Bruno WILLERON à Monsieur Jimmy MASSON

Absents : Monsieur Olivier SABRE, Monsieur Hervé BOCQUET, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Yann NORMAND

Délibération n°140/154 – 12/2025

**Objet de la délibération : Personnel communal – Crédation et suppression d'emplois –
fixation du tableau des effectifs pour l'année 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2541-12 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.312-1, L.332-8, L.332-14 ;

Vu le budget primitif ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial recueilli le 02 décembre 2025 ;

Considérant qu'en application de l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la création et la suppression d'emplois communaux permanents ;

Considérant qu'il convient de fixer le tableau des effectifs pour 2026

Exposé des motifs :

Afin de faire face aux besoins des services, il est proposé au Conseil municipal de créer les emplois suivants :

Création de 2 emplois en filière administrative :

- ✓ Création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17h30/semaine (17,5/35ème) pour effectuer les fonctions d'agent administratif polyvalent affecté aux services à la population chargé des dispositifs de recueil des titres d'identités (DR) et d'accueil,

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de catégorie C :

- d'adjoint administratif
- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2025

Objet de la délibération : Personnel communal – Crédit et suppression d'emplois – fixation du tableau des effectifs pour l'année 2026

- ✓ Création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28h/35ème pour effectuer les fonctions d'agent administratif polyvalent affecté à la Direction générale chargé des missions relevant des affaires générales et d'état civil.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de catégorie C :

- d'adjoint administratif
- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Création d'1 emploi en filière police :

- ✓ Création d'un emploi permanent au grade de brigadier de police municipale à temps complet pour effectuer les fonctions de policier municipal affecté au service de la police municipale.

Création d'1 emploi en filière culturelle :

- ✓ Création d'1 emploi permanent au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 9h/semaine (9/20ème) ayant pour missions l'enseignement de l'instrument de piano. Cet emploi pourra être occupé par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale 3 ans au vu de l'application de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Par ailleurs, l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs nécessitent une budgétisation. Suite à des changements de situation administrative d'agents (avancements de grade, promotion, réussite aux concours, départ en retraite...), les tableaux des effectifs comportent des postes ouverts mais non occupés, ce qui oblige la collectivité à mobiliser des budgets. De ce fait, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les ouvertures de postes dans le cadre des évolutions de carrière et avancement de grade et sur la suppression des postes ci-dessous afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante :

Ouverture de postes dans le cadre des évolutions de carrière et avancement de grade : À compter du 01/01/2026 :

Création de 1 poste en filière culturelle :

- ✓ 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

Création de 1 poste en filière technique :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31 heures /semaine) 31/35ème

Suppression de postes :

- 1 poste attaché territorial à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (28h/35è)
- 1 poste technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet

L'avis du Comité Social Territorial a été recueilli le 2 décembre 2025.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2025

**Objet de la délibération : Personnel communal – Crédit et suppression d'emplois
– fixation du tableau des effectifs pour l'année 2026**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la création des 4 emplois évoqués ci-dessus ;
- **d'approuver** l'ouverture de 2 postes dans le cadre des évolutions de carrière et avancement de grades sus évoqués ;
- **d'approuver** la suppression des 6 postes sus évoqués,
- **d'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs des emplois communaux ;
- **d'approuver** la fixation du tableau des effectifs pour 2026 tel qu'annexé à la présente décision,
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



Le Secrétaire de séance,
Yann NORMAND



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le

Publié ou notifié le

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

